

REPÈRES & TENDANCES

2016

HORLOGERIE
COMMERCE
DE GROS



DONNÉES
ÉCONOMIQUES

Page
04

DONNÉES
EMPLOI

Page
05

DONNÉES
FORMATION

Page
07

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Ce document concerne l'ensemble des entreprises du commerce de gros d'horlogerie, pièces détachées, accessoires et outillage d'horlogerie, relevant de la CCN n°3152 et notamment répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 46.48Z.

Le secteur est en très large majorité composé d'entreprises importatrices, représentées au sein de la Fédération de l'Horlogerie :

- > filiales françaises de groupes étrangers (Suisse, Japon, etc.) qui organisent l'importation, la vente aux détaillants et éventuellement le service après-vente (SAV), essentiellement des PME de 50 à 250 salariés,
- > des entreprises indépendantes importatrices d'une ou plusieurs marques d'horlogerie ne gérant ni la fabrication, ni la réparation,
- > des entreprises indépendantes de commerce de gros d'articles d'horlogerie, dont les fournisseuristes.

PRÉAMBULE

DES DÉFIS MAJEURS EN TERMES DE RECRUTEMENT, FIDÉLISATION ET FORMATION DES SALARIÉS

- > Les fortes évolutions technologiques impactant les métiers techniques.
- > Les problématiques stratégiques telles que la sécurité des personnels de vente, la contrefaçon ou la confidentialité des données exacerbées en raison de l'effet de convoitise des produits et du développement des nouvelles technologies.
- > Les difficultés de recrutement de personnel qualifié en horlogerie.
- > La fidélisation des jeunes à la sortie de leur formation, face à la compétitivité salariale de la Suisse (pays de destination de la moitié des jeunes diplômés) et au manque d'attractivité géographique du secteur, uniquement concentré sur deux bassins d'emploi.
- > La transmission des savoirs, menacée par le vieillissement de ses enseignants et l'insuffisance du nombre de centres de formation en capacité de dispenser les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). La branche travaille actuellement à la réécriture des référentiels de ses CQP pour les adapter aux évolutions technologiques et besoins des entreprises.
- > Le développement des partenariats avec les Ministères de l'Education Nationale et du Travail pour assurer la cohérence des certifications avec les besoins des entreprises.

CHIFFRES CLÉS

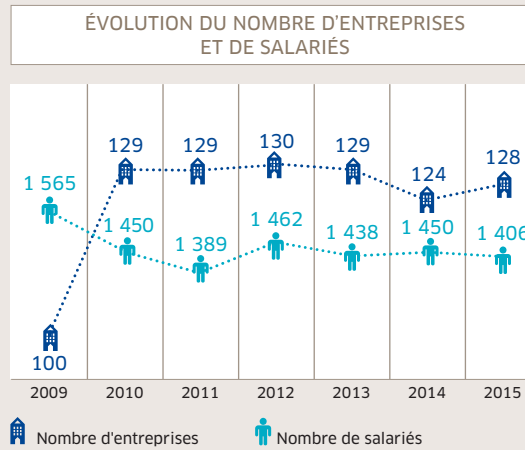


*recensés par le Forco.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

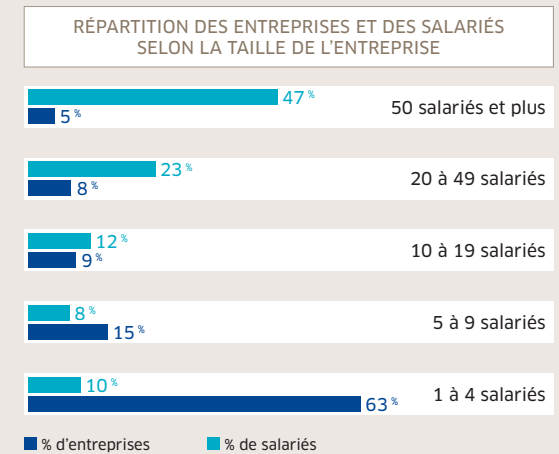
📍 128 ENTREPRISES
EMPLOYANT 1 406 SALARIÉS

En 2015, l'Horlogerie enregistre une légère baisse de son effectif salarié (-3 %) par rapport à 2014.



La Branche se compose essentiellement d'entreprises de moins de 10 salariés (78 %).

47 % des effectifs de la Branche sont concentrés dans les entreprises de 50 salariés et plus.



Source : FORCO



DONNÉES EMPLOI

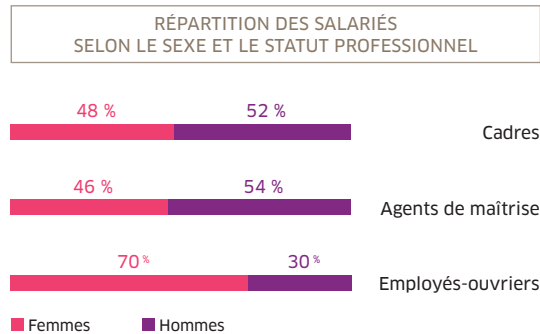
PROFIL DES 1 406 SALARIÉS

61 % DE FEMMES

La part des hommes est supérieure à la moyenne dans les entreprises de moins de 50 salariés

59 % D'EMPLOYÉS, 8 % D'AGENTS DE MAÎTRISE, 33 % DE CADRES

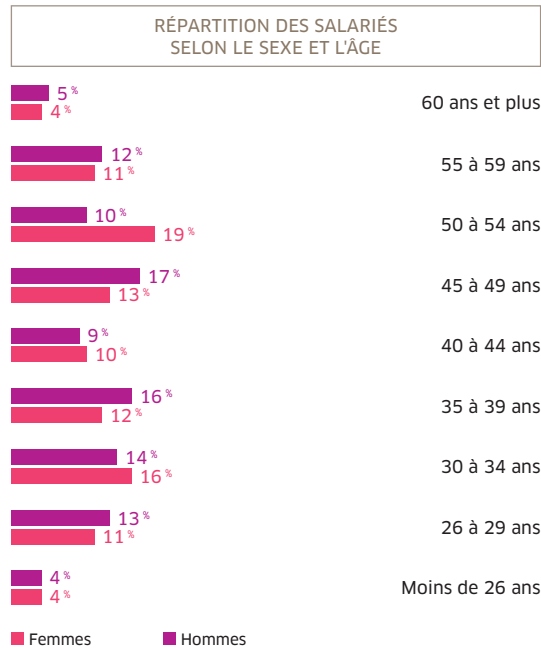
Parmi les employés-ouvriers, 70 % sont des femmes.
Parmi les cadres et les agents de maîtrise, ce sont les hommes qui sont les plus représentés.



UNE MOYENNE D'ÂGE DE 42,6 ANS

Les hommes (43,8 ans) sont en moyenne plus âgés que les femmes (41,8 ans).

45 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus. La part des moins de 30 ans est de 15 % chez les femmes et 17 % chez les hommes.



Les agents de maîtrise (45,1 ans) sont en moyenne plus âgés que les cadres (43,4 ans) et les employés-ouvriers (41,5 ans).



Source : DADS 2015 des entreprises

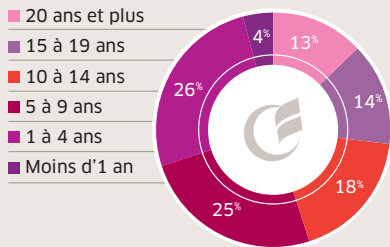
DONNÉES EMPLOI

10,5 ANS D'ANCIENNETÉ MOYENNE DANS L'ENTREPRISE (PARMI LES SALARIÉS EN CDI)

L'ancienneté moyenne est plus élevée pour les hommes (11,2 ans) que pour les femmes (9,6 ans).

45 % des effectifs ont au moins 10 ans d'ancienneté.

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ANCIENNETÉ



Source : DADS 2015 des entreprises



ESSENTIELLEMENT DES EMPLOIS STABLES ET À TEMPS PLEIN 95 % DES SALARIÉS EN CDI 85 % DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Le temps partiel concerne davantage :

- > les femmes, 16 % d'entre elles sont à temps partiel pour 13 % des hommes,
- > les employés-ouvriers, 22 % d'entre eux pour 4 % des agents de maîtrise et 5 % des cadres,
- > les salariés des entreprises de moins de 10 salariés, 33 % à temps partiel pour 9 % dans les structures de 10 à 49 salariés et 12 % dans celles de 50 salariés et plus.



La loi du 11 février 2015 fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une **Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)**, à hauteur de 6 % de l'effectif total. Afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans la gestion du handicap, un guide a été réalisé sur cette thématique.



Retrouvez le guide Handicap sur le site du Forco : www.forco.org/Branche/Diversite

Source : Enquête Emploi-Formation

DONNÉES FORMATION

PLAN DE FORMATION

23 salariés ont été formés dans les TPE (entreprises de moins de 10 salariés) de la Branche et 77 salariés* ont été formés dans les entreprises de 10 salariés et plus.

* Les données ne sont pas exhaustives dans la mesure où les grandes entreprises peuvent gérer en interne une partie de leur plan de formation.

La part des femmes bénéficiaires est inférieure dans les entreprises de moins de 10 salariés (50 %) à celle des entreprises de 10 salariés et plus (67 %).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE SEXE

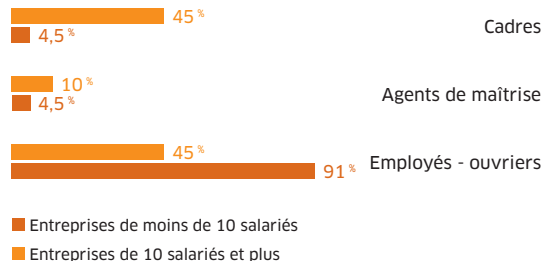


■ Entreprises de moins de 10 salariés
■ Entreprises de 10 salariés et plus

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les principaux bénéficiaires de la formation sont les employés-ouvriers (83 %).

Dans les entreprises de 10 salariés et plus, 45 % des bénéficiaires sont cadres et 45 % sont employés-ouvriers.

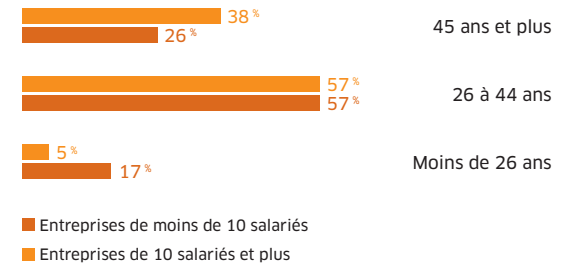
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE STATUT PROFESSIONNEL



■ Entreprises de moins de 10 salariés
■ Entreprises de 10 salariés et plus

Les principaux bénéficiaires du plan de formation sont des salariés âgés de 26 à 44 ans. Plus d'1/4 des bénéficiaires sont âgés de 45 ans et plus.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



Les formations sont en moyenne plus longues dans les petites entreprises avec 25 heures de formation par salarié pour 9,6 heures pour les entreprises de 10 salariés et plus.

Le thème de formation principalement visé dans le cadre du plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés est la gestion commerciale.

Dans les entreprises de 10 salariés et plus, les principaux thèmes de formation sont les Ressources humaines / gestion du personnel et des emplois.

Source : FORCO

DONNÉES FORMATION

PROFESSIONNALISATION

En 2015, les fonds gérés par le Forco, au titre de la professionnalisation, ont permis de financer, au bénéfice des entreprises de la Branche, les actions suivantes :



14 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

10 bénéficiaires sur 14 sont des hommes.

Tous les bénéficiaires sont âgés de moins de 26 ans.

7 contrats de professionnalisation sur 14 sont conclus dans des entreprises de 10 à 49 salariés, 5 sur 14 le sont dans des entreprises de 50-249 salariés et 2 dans les TPE.

La totalité des contrats ont été conclus en durée déterminée.

9 contrats sur 14 visent l'obtention d'un diplôme ou titre d'État.

5 PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

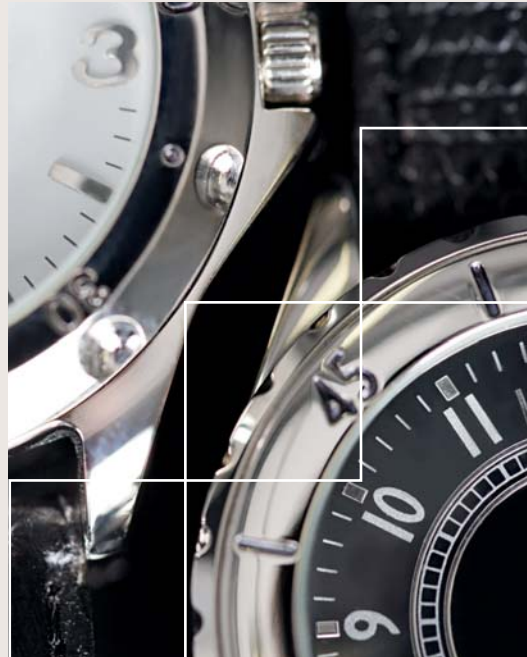
3 bénéficiaires sur 5 sont des hommes.

Ils sont âgés de 34 à 45 ans.

3 sont employés et 2 sont agents de maîtrise.

Les 5 périodes de professionnalisation réalisées dans deux entreprises de 10-49 salariés.

- 3 actions de formation inscrites à l'inventaire CNCP : sauveteur secouriste au travail
- 1 action Plan classique : anglais commercial
- 1 qualification reconnue CCN : formation au logiciel SAGE



11 COMPTES PERSONNELS DE FORMATION

6 sont ingénieurs-cadres, et 5 sont employés-ouvriers.

L'âge moyen est de 38 ans.

7 bénéficiaires sont des hommes.

5 bénéficiaires travaillent dans des entreprises de 50 salariés et plus, et 5 dans des entreprises de 10 à 49 salariés.

Une action de formation dure 58 heures en moyenne.

9 des 11 Comptes personnels de formation concernent les langues vivantes.





Pour contacter les représentants de la profession :

Secrétariat de la CPNEFP

c/o Fédération de l'Horlogerie

26, rue du Renard

75004 Paris

Tél. : 01 45 33 92 85

E-mail : info@fh.asso.fr

www.fh.asso.fr

Observatoire prospectif du commerce

251, boulevard Pereire

75852 Paris cedex 17

Tél. : 01 55 37 41 51

E-mail : observatoire@forco.org

www.forco.org